

**M. Gillis:** Ces directeurs exercent ces pouvoirs à tort et à travers. Le chef de l'opposition le sait aussi bien que moi, de Van-couver au Cap-Breton, on trouve des villes fantômes, des villes qui devaient leur expansion à des exploitations forestières, minières et autres, qu'on a brutalement supprimées un bon jour. Il n'est absolument pas question de sens social. Il n'est tenu nul compte de l'élément humain. Lorsqu'on demande ce que deviendront ces malheureux qu'on met au rancart on répond: "Cela ne nous regarde pas; nous faisons marcher l'industrie pour en tirer des bénéfices. Que les Églises ou l'État s'en occupent."

Or j'ai l'impression que, dans le cas qui nous occupe, l'État recherche au moins l'autorité qu'il lui faut pour répondre à ceux qui ont des idées comme celles-là. Je n'ai nulle intention de faire concurrence aux orateurs qui siègent à ma droite et dont les discours ont atteint des proportions si extraordinaires. Mais j'en ai assez dit au moins pour que l'on comprenne; que les membres de notre groupe vont voter pour le projet de loi, où ils voient un pas dans la bonne direction. J'ai dit au moins une chose que l'opposition officielle n'a pas encore dite, c'est-à-dire dans quel sens nous allons voter.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Un mot tout d'abord de ce qu'on vient de dire au sujet de l'appui que donnent ici les soi-disant socialistes au Gouvernement. Je me contente de dire que, selon moi, le moyen le plus expéditif d'amener le pays à se tourner vers le socialisme et peut-être vers le communisme, c'est d'affirmer que la loi sera appliquée dans toute sa rigueur dans le cas des petites entreprises, tandis qu'on permettra aux puissantes sociétés de profiter des périodes critiques pour encaisser de forts bénéfices dont elles ne seront pas tenues de se départir. A mon avis, rien n'est plus de nature à amener vivement notre peuple à perdre confiance en notre régime d'entreprise privée que de lui dire que nous n'allons rien faire en vue de réglementer les puissantes entreprises qui font des affaires avec l'État, mais que, dans le cas de ceux qu'on appelle les petites gens, la loi sera appliquée dans toute sa rigueur.

Selon moi, le Gouvernement, en décrétant qu'à une époque comme la nôtre, alors qu'il affecte à la défense près de 2 milliards de dollars de l'argent des contribuables, il faut s'assurer qu'aucune partie de ces fonds ne soit dépensée à mauvais escient, ni qu'on puisse tirer parti de la situation pour encaisser des bénéfices exorbitants, adopte une ligne de conduite qui devrait assurer davan-

tage la confiance de notre peuple envers le présent régime et l'éloigner du socialisme.

Le débat démontre que certains points sont bien clairs. D'abord, on ne conteste pas sérieusement la nécessité, dans les circonstances actuelles, d'une loi sur la production de défense. La plupart des députés conviennent, je crois, que nous sommes à une époque où, de concert avec nos alliés, il nous faut affecter de vastes sommes à notre défense, et que ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons espérer jouir de la paix et, finalement, nous en tirer sans que la guerre éclate.

Un autre point c'est qu'on a constaté par expérience que le meilleur moyen de dépenser les vastes affectations et de surveiller nos préparatifs de défense, c'est de recourir à un ministère de Production de défense dirigé par un ministre de talent. Il me semble donc que tous les membres de la Chambre reconnaîtront la nécessité de maintenir la loi en vigueur. Personne ne dira que nous savons exactement quand la présente période de tension prendra fin. Il me semble donc qu'il n'y a pas lieu de dire que nous ne devrions pas prolonger indéfiniment les pouvoirs prévus à la loi.

Le ministre a dit, lorsqu'il a présenté cette mesure, que, si une loi sur la production de défense s'imposait, autant valait en avoir une qui soit véritablement efficace. Je pense bien que personne ici ne soutiendrait le contraire. A quoi servirait d'adopter une loi portant la création d'un ministère, à moins que ce ministère ne reçoive les pouvoirs indispensables à l'accomplissement de sa tâche, à l'exécution du travail dont l'expérience a confirmé la nécessité? A mon avis, personne ne devrait prétendre que le ministre, d'après qui les pouvoirs prévus à la loi dont il s'agit se sont révélés en pratiques absolument nécessaires à l'accomplissement de sa tâche, est dépourvu de l'expérience qui l'autoriserait à émettre une opinion à ce sujet. Il est préposé à cette tâche depuis 16 ans. D'après moi, aucun homme, dans notre monde démocratique, n'a acquis une expérience aussi longue, ni remporté un succès aussi reconnu dans l'organisation de son pays en vue de la guerre, que le ministre de la Production de Défense (M. Howe).

Je dirai qu'aucun député siégeant sur les bancs de l'opposition à la Chambre ne peut prétendre avec quelque sérieux que le ministre ne sait pas ce qu'il dit quand il invoque son expérience en affirmant la nécessité du pouvoir requis. Aucun d'entre eux ne voudrait, à mon avis, opposer avec succès son avis au sien dans ce domaine. Quand le ministre parle ainsi, je me demande